

## **ONU et Sécurité Régionale en Europe**

par Boutros BOUTROS-GHALI

### **L'incapacité de l'Europe à faire face à des situations conflictuelles...**

**L'Europe s'est trouvée dans l'incapacité de faire face à des situations conflictuelles qui la concernaient directement comme celles de Bosnie ou du Kosovo. L'impact du décès accidentel de Slobodan Milocevic remet à l'actualité les recommandations de Boutros Boutros Ghali.**

Au cours de la décennie qui s'achève, l'Europe a été confrontée, notamment dans les Balkans, à des situations conflictuelles particulièrement graves, à des crises sanglantes qu'on croyait bannies de son sol. En dépit des immenses progrès accomplis dans son unification, elle n'a pas été en mesure d'y faire face par ses propres moyens et a dû s'en remettre en fait, sous couverture de l'OTAN, aux Etats-Unis d'Amérique. Il lui faut maintenant effectuer le pas décisif qui lui permettra de prendre en main sa propre sécurité. Sans doute, le maintien de la sécurité dans le monde est-il, selon le droit international, de la responsabilité de l'ONU. Mais celle-ci ne peut, ni ne doit, tout faire en ce domaine, et je suis convaincu que les organisations régionales doivent jouer un rôle plus essentiel dans trois domaines principaux: le règlement pacifique des différends, le maintien de la paix au sens large, et la mise en œuvre éventuelle de mesures coercitives.

### **L'Importance des Organismes Régionaux dans la Médiation des conflits**

En ce qui concerne le règlement pacifique des différends, nous connaissons aujourd'hui de nombreux exemples où des conflits ont été réglés, ou sont en cours de règlement, grâce aux bons offices, à la médiation ou à la conciliation d'organismes régionaux. Il faut donc s'appuyer sur ces expériences réussies pour que les organisations régionales puissent se doter non seulement de procédures spécifiques ou d'instances particulières, mais aussi d'un personnel compétent pour participer à tous les modes de règlement pacifique des différends tels qu'ils ont notamment été prévus dans le chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Il y a donc là toute une réflexion technique à mener sur les modalités de saisine de ces organes, sur leurs compétences, sur leurs moyens d'action.

### **Une diplomatie préventive à l'échelle régionale**

En ce qui concerne le maintien de la paix, j'ai eu l'occasion de le dire à maintes reprises, et notamment dans l'Agenda pour la Paix, je crois que nous devons faire porter notre attention, non seulement sur les opérations proprement dites et sur la consolidation de la paix, mais aussi, et surtout, que nous devons réfléchir à de nouveaux moyens de diplomatie préventive. Dans ce domaine, les organisations régionales ont, aussi, un rôle essentiel à jouer. Il faut favoriser une véritable diplomatie préventive à l'échelle régionale. C'est là, me semble-t-il, l'action que les instances régionales sont les mieux à même de mener. Il est, à cet égard, souhaitable de faire avancer la réflexion sur les mesures visant à renforcer la confiance à l'échelle régionale. J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer quelques voies: Comment créer des centres régionaux ou sous-régionaux de réduction des risques? Comment favoriser la surveillance d'accords régionaux sur les armements? Comment permettre à l'ONU de bénéficier au plus tôt des informations dont disposent les organisations régionales sur les conflits naissants ou sur les menaces de conflit? Les accords régionaux peuvent jouer un rôle essentiel en matière d'alerte rapide.

## **Mesures Coercitives : L'ONU manque de moyens**

En ce qui concerne les mesures coercitives prévues par le chapitre VII de la Charte, et notamment en ce qui concerne les sanctions de nature militaire, nous sommes tous bien conscients que l'ONU n'a pas les moyens de mener des actions de grande amplitude. Elle ne doit donc pas hésiter à déléguer ses compétences. Il s'agit d'un domaine d'intervention très complexe et particulièrement sensible. Mais le Conseil de sécurité a montré qu'il faisait un usage de plus en plus fréquent des dispositions coercitives prévues par la Charte. Il faut donc, là aussi, que les organisations régionales en tirent les conséquences et examinent la façon dont elles peuvent et doivent participer d'éventuelles actions collectives.

### **L'Union Européenne se doit de renforcer ses moyens d'action**

Il appartient maintenant à l'Union européenne, si elle veut véritablement exister en tant que telle sur la scène internationale, de renforcer les moyens politiques, diplomatiques et militaires dont elle a commencé à se doter. Plusieurs de ses principaux leaders, conscients de cette nécessité, ont pris des initiatives prometteuses et s'emploient activement à les faire progresser. Le sommet de Nice, en consacrant les indispensables réformes institutionnelles encore en discussion, devrait déblayer la route de ce nouveau chantier.

Cela est d'autant plus urgent que les pays candidats qui vont rejoindre l'Europe dans les prochaines années en attendent, non seulement le développement de leur niveau de vie mais, plus encore, la stabilité et la sécurité, conditions de leur liberté retrouvée.

### **Boutros BOUTROS-GHALI Ancien Secrétaire général de l'ONU**

**Secrétaire général de la francophonie.**

Courtoisie de l'Institut Européen des Hautes Etudes Internationales  
<http://www.iehei.org/>

[www.geopolitis.net](http://www.geopolitis.net)